

30/11/2009 À 00H00

En France, des mosquées élevées au consensus

Lé débat autour des minarets varie selon leur emplacement et leur taille.

Par **CATHERINE COROLLER**

Sur la maquette de la grande mosquée de Strasbourg, il figure pourtant clairement ce minaret. Et à vue de nez, il doit faire une trentaine de mètre. Presqu'autant que celui de la Grande mosquée de Paris, le plus grand de France, qui culmine à 33 mètres. Dans la réalité, le minaret strasbourgeois a disparu, la précédente équipe municipale pilotée par la maire UMP, Fabienne Keller, ayant interdit sa construction. Vendredi, les travaux de cette mosquée, qui devrait ouvrir à l'automne, ont connu une avancée notable, avec la pose de la grande coupole. Et le minaret a fait son retour dans le discours : «*Aujourd'hui, on a simplement un lieu de prière sans minaret mais si la communauté le souhaite, elle aura son minaret*», a promis Roland Ries, le sénateur-maire PS de Strasbourg, sous les applaudissements de la foule.

Périphérie. Président du conseil régional du culte musulman (CRCM) de Rhône-Alpes, Azzedine Gaci a l'habitude des négociations avec les maires pour la construction de mosquées. Et il rencontre en général deux points de blocage : «*Souvent, ils aimeraient que la mosquée soit installée en périphérie, et souvent aussi, la question du minaret ressort.*»

Symbole de la présence durable de l'islam en France, l'érection d'un minaret aussi haut que la flèche de la cathédrale ou de l'église locale, et coiffé du croissant de l'islam, continue de poser problème. Et la couleur politique des équipes municipales n'y change pas grand-chose. Dans son édition de juin 2009, *Orange vérités*, revue municipale de la commune éponyme, dirigée par Jacques Bompard, ex-FN rallié au MPF (Mouvement pour la France de Philippe de Villiers), consacre un article à l'édification d'une mosquée. Aux musulmans, la mairie a mis le marché en mains : la mise à disposition d'un terrain «*inutilisé*» situé «*entre l'A7 et l'aire d'accueil des gitans*». En contrepartie, «*il n'y aura pas de minaret.*»

A l'autre bout de l'échiquier politique, Georges Frêche, lorsqu'il était maire PS de Montpellier, a toujours proclamé qu'il ne voulait pas de minaret. Les deux municipalités avec lesquelles Azzedine Gaci a eu le plus de problèmes sont socialistes. «*Pour l'une, la discussion s'est finie par un semblant de minaret, pour l'autre, il n'y a rien eu à faire : pas de minaret.*» Contre-exemple : à Saint-Etienne, ville du socialiste Maurice Vincent, «*la mosquée a un grand minaret en bonne et due forme*», relève le président du CRCM Rhône-Alpes.

Sur cette question du minaret, les musulmans se veulent conciliants. A Nîmes, le maire Gilbert Bauret, ex-PS passé au Parti radical valoisien avait accepté la construction d'un minaret, «*seulement, nous avons donné la priorité à l'agrandissement de la salle de prière*, rappelle Abderrahim Berkaoui, ancien président du CRCM de Languedoc-Roussillon. *L'essentiel pour nous c'est que la mosquée soit grande, qu'elle réponde aux obligations d'hygiène et de sécurité. Le minaret est facultatif. En France, c'est un élément de décor. C'est un signe qu'on voit de loin, qui montre qu'il s'agit d'une mosquée. Mais d'autres éléments comme la coupole sur la grande mosquée de Nîmes, le montrent également.*»

Résidentiel. Pour ce responsable musulman, il faut «*une architecture qui épouse le voisinage, qui ne dérange pas, pour que les gens s'habituent à la présence de l'islam, qu'ils comprennent doucement que c'est la deuxième religion de France*». Anouar Kbibeche, secrétaire général du Conseil français du culte musulman partage cette vision très conciliatrice des relations entre les communautés. Pour lui, l'architecture des mosquées doit «*tenir compte de la réalité française*». «*C'est le plan local d'urbanisme qui fait foi*, explique-t-il. *Quand il y a un projet de mosquée, on regarde la hauteur maximale autorisée et on s'aligne*», ajoute-t-il. D'où des minarets symboliques et «*pas des tours de 9 ou 10 mètres*». Lorsque la municipalité de Gennevilliers a donné son accord, en 2002, pour la construction d'une mosquée, ce fut à la condition que les minarets ne dépassent par 15 mètres, soit la hauteur de la tour de la mairie.

Reste que la présence d'un minaret, même symbolique, tient tout de même à cœur aux musulmans. A Villeurbanne, la mosquée «*se trouve dans un quartier résidentiel*». «*Elle se marie complètement dans le paysage local*, affirme Azzedine Gaci, *mais on a obtenu de la mairie qu'on nous laisse un tout petit minaret d'une hauteur de 8 mètres environ, qui montre que c'est une mosquée.*»